

LES ENQUÊTES DU « PROGRÈS »

La Verrerie Ouvrière

DE VÉNISSIEUX

— TROISIÈME ARTICLE —



M. COURNOT
Directeur

M. DÉRAUD
Administrateur de la Verrerie

En ouvrant, dans mon précédent article, les procédés de fabrication employés à la verrerie de Vénissieux, j'ai laissé de côté, pour en parler aujourd'hui, toutes les opérations accessoires qui contribuent à mettre la marchandise sur wagon, prête à être expédiée dans toutes les directions.

Bouteilles de tiers, litres, flacons ou caisses d'expédition, l'empêchent de balotter et de se briser en cours de route.

Les bouteilles qui doivent porter des inscriptions passent au préalable à l'atelier de gravure, où des projections de sable, arrivant à une vitesse considérable sur un gabarit extérieur portant les lettres à graver, dépolissent la surface du verre aux endroits laissés vides et y ins-

des ouvriers spéciaux et très au courant de leur métier.

J'en aurai fini quand je vous aurai parlé des ouvrières qui passent la partie supérieure des bocaux sur la meule horizontale, de celles qui enveloppent les petits flacons avec du papier d'emballage, et des ouvriers employés à la « poterie », qui s'occupent de pétrir à la main les croustils réfractaires servant à la fusion.

Les bureaux d'administration, où des employés sérieux et expérimentés tiennent à jour toutes les pièces et registres comptables, complètent tout cet ensemble, qui est vraiment des plus intéressants, et auquel MM. Cournot, directeur; Déraud, sous-directeur; Thiéry, chef de fabrication, et leurs collaborateurs, apportent le meilleur de leur dévouement. Quant à l'ouvrier, il est discipliné sans bassesse, et le plus bel esprit de solidarité et de camaraderie règne dans cette importante organisation.

•••

Avec de tels éléments l'avenir apparaît plein de sécurité; le fonds de réserve s'augmente à mesure que passent les jours, de façon à faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues; il se constitue par un prélèvement d'un vingtième au moins sur les bénéfices nets de chaque année.

La caisse de retraite, dont je vous ai déjà parlé, est fondée, de par l'article 55 des statuts, au profit de tous les travailleurs et employés de la Société âgés ou invalides; elle est constituée par le prélèvement de 5 0/0 au moins sur les bénéfices annuels. La retraite est de 25 francs pour les hommes et de 10 francs pour les femmes pour chaque année sociale de travail consécutif dans la Société.

L'article 57 déclare qu'aura droit à une retraite annuelle et viagère tout travailleur âgé de cinquante-cinq ans révolus et tout travailleur invalide et reconnu comme tel par décision de l'assemblée générale.

Toutefois, à l'âge de quarante-cinq ans révolus et après quinze années au moins de travail consécutif dans la Société, le travailleur se retirant volontairement de la Société aura droit à une retraite proportionnelle, mais sous la condition expresse qu'il n'entrera pas comme ouvrier ou employé dans une autre verrerie.

Les périodes de service militaire et la maladie dûment constatées comptent pour la retraite. La retraite est allouée à titre alimentaire, elle est incessible et insaisissable.

•••

Par tout ce que je viens d'énumérer, la Verrerie ouvrière de Vénissieux fournit au monde du travail un bel exemple de solidarité sociale effectivement appliquée. Ce n'est d'ailleurs que justice, car le métier de verrier est un de ceux qui fatiguent le plus les forces humaines.

La violence du feu indispensable à la fusion tient les ouvriers dans une atmosphère si élevée qu'ils sont contraints de travailler parfois vêtus d'un simple caleçon, et encore quelques-uns d'entre eux sont-ils brûlants, couverts de sueur, hâletants et dans une sorte d'état fébrile continu. La chaleur intense dans laquelle ils vivent ne peut manquer de leur être nuisible, car les liquides et les solides de leur corps sont soumis à ce calorifique abondant et éprouvent une évaporation de leurs parties les plus ténues.

Un autre effet qui ne nuit pas moins aux verriers, c'est le passage à un air froid ou pluvieux, auquel ils vont nar-



"La Verrerie de Vénissieux" - 3e article - Article de Presse - Les Enquêtes du "Progrès" (Association Viniciacum)

Référence du document reproduit :

- "La Verrerie de Vénissieux" - 3e article - Article de Presse - Les Enquêtes du "Progrès"
(Source : Association Viniciacum) "La Verrerie de Vénissieux" - 3e article - Article de Presse - Les Enquêtes du "Progrès"

IVR84_20226900354NUC

Auteur de l'illustration : Alice Giacobelli

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation